

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIES SYLVICULTEURS DU VAR

Lettre d'information sur l'offre CFDP - FRANSYLVIA:
Protection Juridique Syndicats de propriétaires forestiers



V23102025

Offre exclusive pour les syndicats FRANSYLVIA

La Compagnie Française de Défense et de Protection et la Fédération FRANSYLVIA ont mis en place un nouveau partenariat avec une solution réservée aux syndicats affiliés à FRANSYLVIA souhaitant offrir à leurs adhérents des garanties renforcées en matière de Protection Juridique.

Les besoins :

Un accompagnement juridique et financier du propriétaire privé de massif forestier pour lui permettre de :

- ✓ Prévenir et résoudre au plus vite les difficultés face à un tiers
- ✓ Se défendre sereinement malgré la complexité du droit.

Les garanties :

✓ Protection patrimoniale :

- Litige avec un vendeur ou acheteur du massif forestier,
- Litige avec les prestataires de services,
- Litige avec un voisin

✓ Protection pénale

✓ Protection recours à la suite d'accident

Les prestations de CFDP :

- ✓ Accueil de proximité sur RDV
- ✓ Assistance juridique téléphonique
- ✓ Gestion amiable
- ✓ Accompagnement judiciaire
- ✓ Suivi de l'exécution

Les atouts de CFDP :

✓ Proximité humaine :

ligne directe – interlocuteur unique – suivi personnalisé par juriste confirmé

✓ Indépendance :

Gage d'impartialité dans la gestion des sinistres

Renforcez la sécurité juridique des propriétaires forestiers avec une assistance et une couverture adaptées à leurs besoins spécifiques.

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Siège Social : Fransylva 83

Maison de la Forêt, ZI des Lauves, Rue Henri Becquerel 83340 Le Luc-en-Provence

Tél. : 06.47.05.80.94 - courriel : var@fransylva.fr

Site : <https://fransylva-var.fr/>

Secrétaire : Sandra ARNAUD – Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 12h

« Une forêt privée gérée et préservée par un réseau de femmes et d'hommes compétents au service des générations futures »



Lettre d'information sur l'offre CFDP - FRANSYLVIA: Protection Juridique Syndicats de propriétaires forestiers



Exemples d'intervention

Litige avec un voisin :

- ✓ Votre voisin se plaint des dégâts causés sur son terrain par des animaux vivants provenant de votre massif forestier.
- ✓ Un professionnel intervenant sur le massif forestier voisin a, par inadvertance, élagué votre massif forestier en lieu et place de celui du voisin.

Litige avec un prestataire :

- ✓ Le professionnel en charge de l'entretien de votre massif forestier n'a pas réalisé sa prestation telle que prévue au devis.

Litige lié à une infraction pénale non intentionnelle :

- ✓ Vous êtes poursuivi devant le tribunal de police, car vous n'avez pas respecté les obligations en matière de gestion forestière (protocoles de gestion et d'exploitation durables).
- ✓ Vous êtes mis en cause devant le tribunal correctionnel ou judiciaire suite aux dommages causés par un incendie dans votre massif forestier et votre assureur RC ne couvre pas ce sinistre.

Litige suite à accident :

- ✓ Vous vous êtes blessé lors d'une promenade dans votre massif forestier sur une souche d'arbre laissé par l'entreprise en charge de l'entretien du massif forestier.
- ✓ Votre responsabilité est recherchée suite à la chute d'une branche, blessant un promeneur, même si votre forêt n'est pas ouverte au public, et vos garanties RC sont inopérantes.